

Document:	EB 2010/99/R.14/Rev.1
Agenda:	10(a)(i)
Date:	22 April 2010
Distribution:	Public
Original:	English

A



تمكين السكان الريفيين الفقراء
من التغلب على الفقر

:

Abdoul Wahab Barry

+39 06 5459 2060 :

a.barry@ifad.org :

:

Deirdre McGrenra

+39 06 5459 2374 :

d.mcgrenra@ifad.org :

ii

iii

iv

1

-

1

-

1

-

2

-

3

-

3

-

4

-

4

-

5

-

5

-

6

-

6

-

7

-

7

-

8

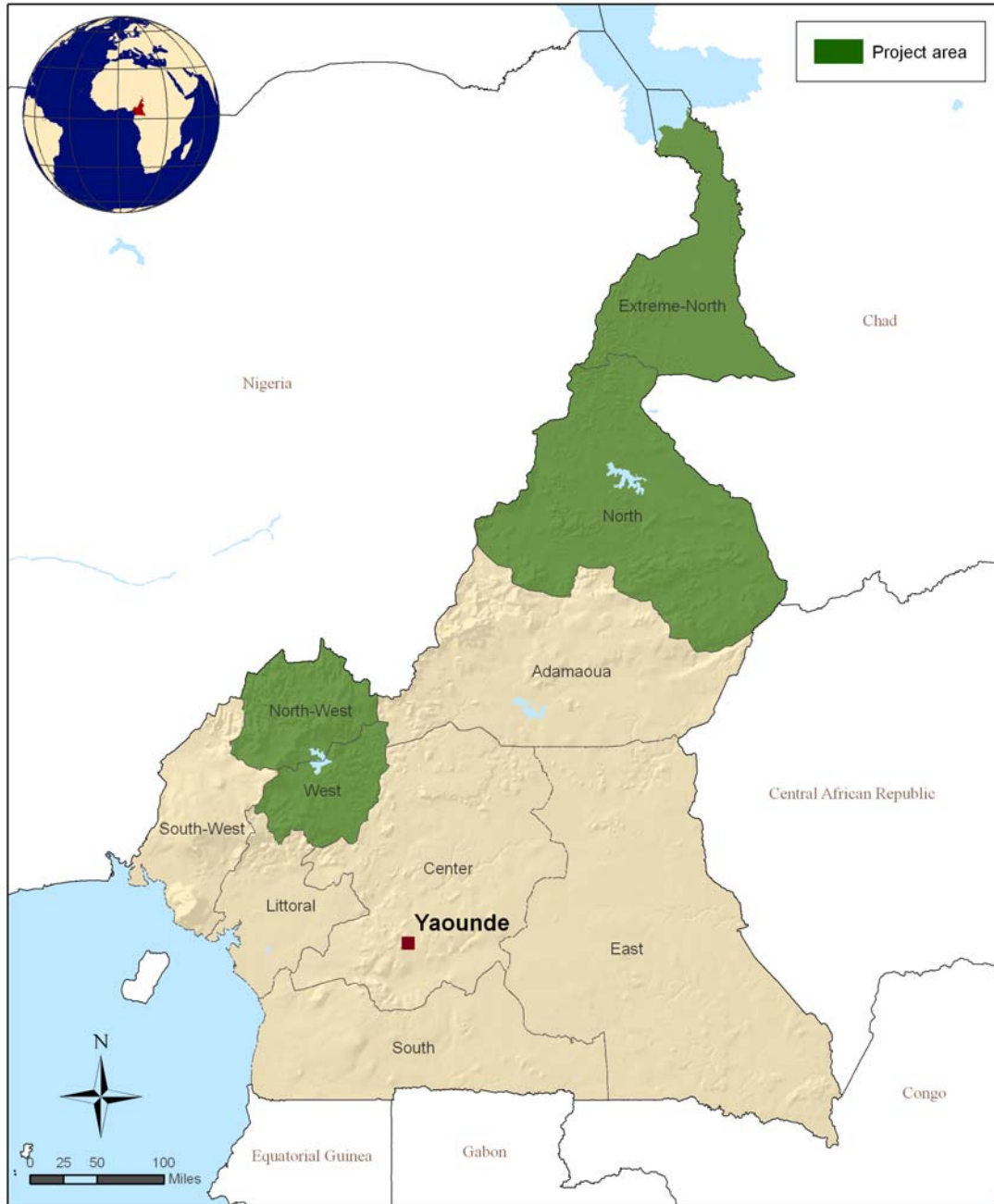
1

-

2

-

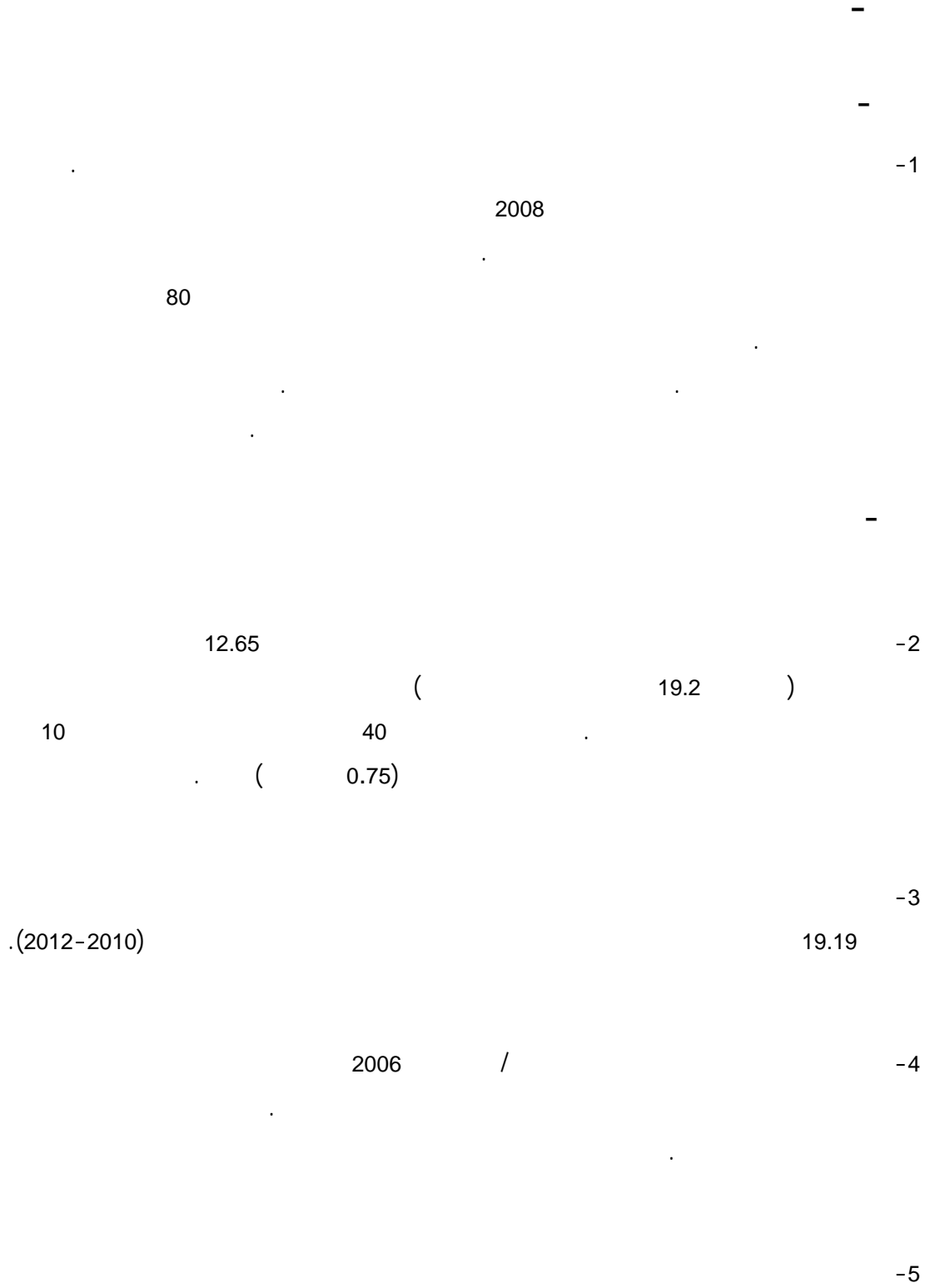
.35



19.2)
10
0.75)

(

24.3 :
12.65 :
40 :
(
3.6 :
1.5 :
:
:



-6

-7

(1) :

-8

(2)

(3)

(4)

"

"

-

-9

(1) :

(2)

(3)

(4)

-10

-11

(

)

			30
			-
			-12
(3)	(2)	(1) :	
			-13
	2010-2007		-14
	(1) :		
	(3)	(2) 2012-2007	
		(4)	
			-
			-15
			-16

				-
(2) (63.0)	(1) :			-17
.(17.5)	(3) (19.5)			
		24.3		-18
(3)	(2)	(1) :		
		(4)		
				-
				-19
	/	/		-20
				-21
				-22
	"	"		

6.3) .(79.0) 19.2 -23
1.5 (14.7) 3.6 (

/ (1) : -24
(3) (2)
(5) (4)

(1) : / -25
(2)
(3)

14

(2) (1) : -
(3) (3)
(4) (5)
(6)

(1) : -27

)

(2)

(3)

(

-28

-

(2)

(1) :

-29

(3)

(4)

(5)

(1) :

(2)

(4)

(3)

" "

-30

-

-31

-

-32

-33

-34

-

-35

:

12 650 000)

:

(

Accord de financement négocié:

"Projet d'appui au développement des filières agricoles"

(Négociations conclues le 8 avril 2010)

Numéro du prêt: _____

Nom du projet: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)
("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République du Cameroun ("l'Emprunteur")

(désignée individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

A) que l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent accord; et

B) que le Fonds prendra en charge l'administration du prêt et la supervision directe du Projet.

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1) et le tableau d'affectation des fonds (annexe 2).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt en principal est de douze millions six cent cinquante mille Droits de tirage spéciaux (12 650 000 DTS).

2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 15 mars et le 15 septembre.

6. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) ouvre et tient au nom de l'Emprunteur auprès de banques ayant l'agrément du Fonds, un compte de Projet (Yaoundé) pour recevoir les fonds du prêt et deux sous-comptes de Projet régionaux (Maroua pour l'Antenne du Nord/Extrême-Nord et Bamenda pour l'Antenne de l'Ouest/Nord-Ouest), libellés en franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). L'Emprunteur soumet au Fonds les noms des signataires autorisés, accompagnés d'un spécimen de leur signature.

7. La CAA ouvre et tient au nom de l'Emprunteur un compte pour recevoir la contribution de l'Emprunteur représentant sa contrepartie pour couvrir toutes dépenses non autorisées sur les fonds du prêt, y compris les frais de fonctionnement des commissions de passation des marchés.

8. L'Emprunteur prend en charge les droits et taxes liés aux acquisitions de biens, travaux et services par le Projet, lesquels seront estimés annuellement dans chaque PTBA.

Section C

1. L'agent principal du projet est le Ministère en charge de l'agriculture.

2. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et la supervision directe du Projet.

Section E

1. L'élément suivant constitue une condition générale additionnelle préalable aux retraits supplémentaires. Le prêt ne sera décaissé, sur l'ensemble des catégories, qu'une fois qu'un projet de manuels d'opérations et de procédures administratives, financières et comptables a été soumis au Fonds.

2. L'élément suivant constitue une condition spécifique additionnelle préalable aux retraits supplémentaires. Le prêt ne sera décaissé, sur la Catégorie I (Génie rural) qu'une fois qu'un accord aura été signé avec les Groupements d'initiatives communes (GIC) et leurs unions bénéficiaires concernant leurs engagements dans la participation aux travaux d'aménagement, leur mise en valeur et leur entretien.

Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'économie,
de la planification et
de l'aménagement
du territoire (MINEPAT)
B.P. 660
Yaoundé, Cameroun
Fax: 00237221509

Copie à:

Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural
(MINADER)
c/o the Central Post Office
B.P. 13382
Yaoundé, Cameroun

Caisse autonome d'amortissement
B.P. 7167
Yaoundé, Cameroun

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

Pour le Fonds

Pour l'Emprunteur

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les petits producteurs de riz ou d'oignon regroupés au sein d'organisations de producteurs et parmi eux, les femmes et les jeunes. Le Projet couvrira les régions suivantes (zone du Projet):

- a) la Région de l'Extrême-Nord: Le Projet interviendra dans les cinq départements situés au sud du Logone et Chari (Diamaré, Mayo Tsanaga, Mayo Sava, Mayo Kani et Mayo Danay);
- b) la Région du Nord: Le Projet interviendra dans les départements du Mayo Louti et de la Bénoué;
- c) la Région du Nord-Ouest: Le Projet interviendra dans la vallée de la Menchum qui inclut les départements de la Mezam et de la Menchum; et
- d) la Région de l'Ouest: Le Projet interviendra dans les départements du Ndé (districts de Tonga et de Bassamba) et du Noun (district de Baigom principalement).

2. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont les suivants: réduire la pauvreté en milieu rural, accroître les revenus et améliorer la sécurité alimentaire à travers le développement durable et la compétitivité des filières riz (bas-fonds, pluvial) et oignon. Les objectifs spécifiques du Projet sont de: i) augmenter la production de riz et d'oignon; ii) améliorer la conservation, la transformation et la mise en marché des productions cibles; et iii) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs de riz et d'oignon.

3. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1: Appui à la production

3.1. La composante visera à augmenter la production de riz et d'oignon dans la zone du Projet à travers les sous-composantes suivantes:

Sous-composante 1.1. Le renforcement des capacités organisationnelles des groupements de producteurs. Cette sous-composante vise à renforcer les compétences organisationnelles et d'autogestion des groupements de producteurs par le biais d'activités d'accompagnement rapproché et de formation/visites d'échange d'expériences adaptées à leur structure (GIC, unions et fédérations). Les activités prévues par cette sous-composante sont les suivantes: i) l'appui à la structuration afin de consolider, renforcer et pérenniser les capacités des groupements de producteurs; et ii) l'appui au développement d'opérateurs d'appui conseil tels que les agents d'appui conseil (AAC), les techniciens spécialisés du Ministère en charge de l'agriculture intervenant dans le cadre du Projet et les producteurs animateurs des champs-écoles producteurs (CEP), afin de renforcer les capacités de l'expertise locale d'appui conseil.

Sous-composante 1.2. L'intensification des productions. Cette sous-composante vise à augmenter la production et la productivité du riz et de l'oignon des petits exploitants à travers: i) l'auto-encadrement technique des producteurs par des activités de formation, de recyclage et d'ateliers techniques annuels; ii) la mise en place de CEP incluant des activités de formation, la tenue d'ateliers et la préparation de manuels d'observations; iii) un programme semencier qui appuiera des centres semenciers de riz et d'oignon; et iv) l'amélioration de l'accès aux intrants et aux petits équipements agricoles.

Sous-composante 1.3. Le développement des infrastructures hydroagricoles et la maîtrise de l'eau dans les bas-fonds rizicoles. Cette sous-composante vise à apporter l'eau nécessaire aux cultures cibles et à améliorer sa gestion à travers les activités suivantes: i) l'inventaire des bas-fonds aménageables lors de la première année du Projet; ii) la planification participative des travaux d'aménagement; iii) la réalisation des travaux d'aménagement; iv) la consolidation des aménagements; et v) le renforcement des capacités des organisations paysannes (OP) et des services techniques concernant la gestion des petits aménagements hydroagricoles villageois.

Composante 2: Appui à la commercialisation et la structuration des filières

3.2. La composante vise à développer la demande en produits agricoles, renforcer la valorisation post-récolte des filières et assurer une répartition plus équitable des bénéfices entre acteurs. La composante sera exécutée à travers les sous-composantes suivantes:

Sous-composante 2.1. Amélioration du stockage et transformation des produits. Cette sous-composante sera réalisée à travers le renforcement de l'accès aux centres de stockage, la formation à la gestion des stocks des AAC, la facilitation et la promotion du crédit warrantage et du crédit bail pour l'acquisition d'intrants et de matériel de production et de transformation, la sensibilisation et la formation des responsables gestionnaires de GIC et d'union, l'acquisition de petit équipement, la recherche-innovation et démonstration, la formation technique des transformateurs et la mise en place d'un réseau d'artisans réparateurs d'équipements.

Sous-composante 2.2. Amélioration de l'accès aux marchés. Cette sous-composante sera exécutée à travers le renforcement de l'observatoire des filières et du système d'information sur les prix et les marchés, la mise en place et diffusion d'un système de normalisation et le renforcement des techniques de marketing.

Sous-composante 2.3. Mise en place d'un cadre de pilotage des filières. Les activités prévues par cette sous-composante sont: la mise en place d'une plateforme de concertation, des visites d'échange d'expérience et des appuis à la défense des intérêts des filières cibles.

Composante 3: Coordination du Projet et gestion des savoirs

3.3. Cette composante vise une mise en œuvre efficace du Projet à travers la coordination et le suivi du Projet par une Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) à Yaoundé et deux antennes régionales; l'une située à Maroua pour le Nord/Extrême-Nord et l'autre située à Bamenda pour l'Ouest/Nord-Ouest. Le responsable du suivi-évaluation au sein de l'UCGP sera également responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la communication, de la gestion des savoirs (partage et valorisation des connaissances) et de la visibilité du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

1. Agent principal du projet

Le Ministère en charge de l'agriculture (MINADER) sera l'agent principal du projet (Maître d'ouvrage).

2. Comité de pilotage (CP)

2.1. *Établissement et Composition.* Un CP sera créé par un arrêté du MINADER. Le CP sera présidé par un haut responsable désigné par l'agent principal du projet. Il comprendra entre autres les représentants suivants: Ministère en charge du commerce, Ministère en charge de l'économie, Ministère en charge de l'élevage et de la pêche, Ministère en charge des petites et moyennes entreprises, Ministère en charge de la promotion de la femme et de la famille, Ministère en charge de la recherche agricole, Ministère en charge des travaux publics, Ministère en charge des finances, OP (un représentant de plateforme nationale, un représentant de producteurs de riz, un représentant de producteurs d'oignon), opérateurs économiques (un représentant des transformateurs de riz, un représentant des transporteurs et un représentant des commerçants) et Agence nationale de la normalisation et de la qualité (ANOR).

2.2. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: i) superviser l'état d'avancement du Projet et veiller au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du Projet; ii) approuver les rapports annuels d'exécution; iii) approuver les PTBA, y compris le plan de passation de marchés, de l'ensemble du Projet revus par les Comités de concertation régionaux (CCR); iv) examiner et approuver les rapports d'audit; v) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et vi) veiller à la cohérence du Projet et des PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours. Le CP se réunira au moins deux fois l'an pour notamment valider les rapports d'activités semestriels et les PTBA. Le Coordonnateur de l'UCGP assurera le secrétariat du CP.

3. Comités de concertation régionaux (CCR)

3.1. *Établissement et Composition.* Des CCR entre parties prenantes publiques, associatives et privées seront mis en place par les délégations régionales du MINADER au niveau des deux antennes (Nord/Extrême-Nord et Ouest/Nord-Ouest) et/ou le Projet s'insérera dans les comités de ce type existants. Ces comités se réuniront selon les besoins, et seront placés sous la responsabilité du MINADER (délégation régionale de l'agriculture). Le secrétariat de ces comités sera assuré par l'antenne du Projet et la présidence sera assurée par un délégué régional désigné par l'agent principal du projet. Les CCR seront composés entre autres des représentants des services techniques régionaux concernés, des groupements de producteurs et des autres acteurs liés au développement rural, des établissements financiers partenaires, des projets de développement rural intervenant dans les zones cibles des organisations de la société civile intervenant en milieu rural.

3.2. *Responsabilités.* Les CCR, dans leur zone de compétence, sont responsables des activités suivantes: i) appuyer l'UCGP et ses antennes dans la préparation des PTBA; ii) veiller à une cohérence dans les approches de mise en œuvre des différents projets et maximiser les complémentarités et synergies entre eux; iii) informer toutes les parties prenantes sur l'exécution du Projet, discuter les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du Projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre; et iv) constituer un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener.

4. Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP)

4.1. *Établissement et Composition.* Une UCGP sera créée par un arrêté du MINADER. L'UCGP sera localisée à Yaoundé et sera dotée de l'autonomie administrative et financière. L'UCGP sera composée: d'un coordonnateur national, d'un responsable administratif et financier (RAF), d'un expert en passation des marchés, d'un responsable de la programmation, suivi-évaluation et de la gestion des savoirs, et du personnel d'appui.

4.2. *Responsabilités.* L'UCGP aura les responsabilités suivantes:

- a) assurer la mise en œuvre du Projet à travers la contractualisation des prestataires de service;
- b) promouvoir la capacitation des différents acteurs dans leurs rôles respectifs;
- c) préparer les PTBA du Projet et les exécuter;
- d) promouvoir les relations avec les autorités et tous les partenaires au niveau national et régional;
- e) fournir des rapports périodiques sur la mise en œuvre du Projet.

5. Antennes régionales

5.1. *Établissement et Composition.* Deux antennes régionales, l'une pour le Nord/Extrême-Nord située à Maroua et l'autre pour l'Ouest/Nord-Ouest située à Bamenda, seront créées par le MINADER afin d'assurer un meilleur service d'appui conseil aux groupes cibles et un suivi étroit des activités du Projet sur le terrain. Chaque antenne sera composée d'un agronome polyvalent, familiarisé avec la culture de riz et d'oignon et en organisation des producteurs; d'un spécialiste en activités post-récolte et en commercialisation; d'un expert du génie rural spécialisé en petits aménagements hydroagricoles et infrastructures rurales; d'un comptable et du personnel d'appui (secrétaires, chauffeurs, gardiens). Les chefs d'antenne seront désignés par l'agent principal du projet parmi le personnel cadre des antennes et sur proposition du Coordonateur du Projet.

5.2. *Responsabilités.* Les antennes seront chargées de la coordination et du suivi des activités et des opérateurs dans leur zone et d'un appui technique ponctuel sur les problèmes particuliers relevant de leur compétence.

6. Recrutement du personnel cadre

6.1. Les cadres de l'UCGP et des antennes seront recrutés de manière compétitive après publication de vacances de postes auprès des médias nationaux (presse, radio), selon des procédures acceptables pour le Fonds. Leur nomination ou leur changement nécessitera l'avis préalable du Fonds. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront également transparents et ouverts à la compétition. Tous les contrats seront à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

7. Mise en œuvre

7.1. Le Projet, à travers l'UCGP, sous-traitera l'exécution des activités à des prestataires de service relevant du secteur associatif, public et privé. L'UCGP établira des cahiers des charges et signera des contrats de performance avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs du suivi-évaluation.

8. Manuel d'opérations et manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet (les Manuels du Projet)

8.1. *Préparation.* L'UCGP prépare une première version des Manuels du Projet, laquelle comprendra:

- a) les critères de sélection pour la réalisation des travaux d'aménagements villageois existants;
- b) les critères de sélection pour la réhabilitation et la construction de magasins de stockage-warrantage;
- c) les critères d'admissibilité à la formation prévue par le Projet.

8.2. *Approbation.* L'UCGP soumet la première version des Manuels du Projet à l'agent principal du projet. L'agent principal du projet adresse cette première version des Manuels du Projet au Fonds pour commentaires et approbation. Si le Fonds ne formule pas de commentaires dans les 30 jours qui suivent la réception, ils sont considérés comme approuvés.

9. *Revue à mi-parcours.* Une mission conjointe (Emprunteur-Fonds) de revue à mi-parcours sera effectuée à la fin de la troisième année du Projet. La mission aura comme objectifs de faire le bilan des actions réalisées et déterminera si les objectifs de performance, d'impacts, de fonctionnement et de coûts ont été atteints. Elle analysera également la performance en termes de coordination et de complémentarité avec d'autres projets.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Pourcentage de financement (hors taxes)
I. Génie rural	2 750 000	100
II. Équipement et petit matériel	1 230 000	100
III. Prestations de services, études, assistance technique et formation	3 600 000	100
IV. Salaires, indemnités, frais de fonctionnement	3 800 000	100
V. Non alloué	1 270 000	
TOTAL	12 650 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

“Équipement et petit matériel” désigne l'équipement, moyens de transport, petit matériel et intrants.

“Prestations de services, études, assistance technique et formation” exclut les frais de fonctionnement des commissions et sous-commissions de passation des marchés qui seront pris en charge par l'Emprunteur.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents à la Catégorie III (Prestations de services, études, assistance technique et formation) encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 150 000 DTS.

Key reference documents

Country reference documents

1. République du Cameroun, Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), avril 2003
2. Ministère des affaires économiques, de la programmation et l'aménagement du territoire, Rapport d'étape de mise en oeuvre du DSRP, Avril 2003-Mars 2004
3. Institut national de la statistique (INS), Annuaire statistique du Cameroun 2004
4. Ministère des investissements publics aménagement du territoire (MINPAT), Études socio économiques régionales 2000: rapports par région (10) et synthèse des indicateurs socio-démographiques économiques, mars 2001
5. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Stratégie de développement du secteur rural (SDSR), Synthèse du volet agriculture et développement rural, juillet 2006
6. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Etats de sorties et fiches de projets de la banque de données de la cellule des projets et programmes.
7. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Comité de pilotage du PSAE, Cellule opérationnelle, Compte rendu de la 1^{ère} session du comité de pilotage du Programme sectoriel agriculture élevage (PSAE), novembre 2007
8. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)/Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), Programme Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA), version finale, mai 2007
9. Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)/Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), Programme d'appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural (AMO), version finale, avril 2007
10. Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMEESA), Programme d'appui à la création et au développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse (PACD/PME), juin 2007
11. Ministère de la condition féminine, Projet d'appui à l'entrepreneuriat féminin (PAPEF), août 2004

IFAD reference documents

12. Project design document (PDD) and key files, March 2008
13. Cameroon COSOP (2007)
14. IFAD Strategic Framework 2007-2010
15. PADDC Appraisal Report (2002)
16. PNDRT Appraisal Report (2003)
17. IFAD Policy on Targeting
18. Various Learning Notes (Gender; Project targeting; Rural finance; Designing for implementation; Monitoring and evaluation; and Sustainability)
19. Administrative Procedures on Environmental Assessment

Other miscellaneous reference documents

20. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Plan d'action du Programme pays 2008-2012 entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le PNUD, document final, non daté
21. World Bank, Interim Strategy Note (ISN) for the Fiscal Year FY 08/09, report 37897-CM, November 9, 2006
22. International Monetary Fund (2008). Cameroon: Poverty Reduction Strategy Paper-Progress Report-Joint Staff Advisory Note.

Logical Framework

1/ RIMS indicators, disaggregated by sex where possible

Narrative summary	Performance indicators	Means of verification	Assumptions and risks
Goal: Increase incomes in rural areas through sustainable development and competitiveness of commodity value chains (rice and onions).	- 20% of the target smallholders improve the index of household goods. - Reduction by 10% in children malnutrition (disaggregated by sex). 1/ - Income of targeted rice and onion smallholders increases by 5% per annum in project area (disaggregated by sex). 1/	- RIM Impact survey - Project Baseline Survey - PRSP studies and surveys - Project completion report - Final evaluation report	Stable socio-political and economic context. Sustainable government support to project and private sector in line with emergency plan to increase agricultural production. Good performance of partner projects, particularly the Rural Microfinance Development Support Project.
Objective 1: Increase the production and competitiveness of local rice and onions.	23 000 smallholders benefit from project services - Rice and onion production in the target areas increases by at least 25%. 1/ - Rice yields in the target areas increase by at least 25%. 1/	- Project Baseline Survey - Reports from service providers and MINADER - National statistics from MINADER and Trade Ministry	Climatic hazards and phytosanitary shocks affecting harvest.
Objective 2: Improve storage, processing and marketing of targeted products	- Quantities of rice and onions marketed by smallholders increase by at least 25%. 1/ - Increase of the rice transformation rate by 55% to 60% in the project supported processing units - Onion post-harvest losses are reduced by one-third 1/ - At least 50% of the processing units assisted by the project are profitable 3 years after the beginning of their operations. 1/	- Project Baseline Survey - Reports from service providers and MINADER - National statistics from MINADER and Trade Ministry	Evolution of rice taxation policy which currently penalized local production. Evolution of rice and onion markets and prices. Externalities affecting local production such as road blocks.
Objective 3: Building technical and organizational capacities of rice and onion producers.	1190 Producers Organisations (POs) have benefited directly from project services - Over 2/3 of POs targeted by the project have updated yearly action plan. 1/ - Over 2/3 of priorities contained in the POs action plans are implemented - over 2/3 of the apex organisations supported by the project realize group sales - At least one meeting takes place yearly between Government and POs to discuss support policy for rice and onion. 1/	- Project Baseline Survey - Project M&E reports - thematic studies - Reports from service providers and MINADER - National statistics from MINADER and Trade Ministry - minutes of meetings - progress reports of POs APEX and national Platform	Incentives for strong partnerships between producers and other actors along the value chain. Access by POs to adequate financing instruments. Government support to strengthening of POs.
Component 1 : Support to production			
Output 1.1: The managerial and organizational capacity of smallholder farmers' organizations is strengthened and sustained	1190 Common Interest Groups (CIG) are strengthened to address the interest of their members. 2380 members of CIGs, of which women and youths account for at least 30%, are trained in management and organizational skills. 1/ 358 members of union committees, of which women and youths 30%, are trained in management and organizational skills. 1/	M&E reports Reports from service providers, CIG and unions National statistics from MINADER and Trade Ministry	Capacity of farmers' organizations to become CIG. Problems of governance and leadership in farmers' organizations. Availability and competence of service providers.
Output 1.2: Rice and onion productivity is improved	2860 auxiliary farmers in the CIG, of which women and youths account for 30%, are trained in improved production techniques. 1/ 1260 hectares of rice and 840 hectares of onions are sown with improved and certified seeds.	M&E reports Reports from service providers Reports/statistics from MINADER	Smallholders have access to quality fertilizers and pesticides on time and at affordable prices. Rice demand increases over time. Seeds are available on time.
Output 1.3: Production infrastructure is developed	1575 hectares of lowlands are rehabilitated. 1/ 75% of infrastructure maintenance plans are achieved. 210 threshing areas and 61 km of rural roads are built. 1/ 207 water management committees are put in place and operational. 1/	M&E reports Reports from service providers Reports/statistics from MINADER	Bidding documents and resources are available on time. Availability and competence of service providers. Project clients contribute resources on time.
Component 2: Support to value chain marketing and organization			
Output 2.1: The storage and processing of commodities are improved	30 rice storage facilities are rehabilitated and 140 new ones are built and managed by CIGs. 150 threshing machines, 150 small shelling machines and 50 sifters are acquired by project to improve processing. 35 processors are trained and equipped by project. 8 improved storage facilities for onions are built and managed by smallholders.	M&E reports Reports from service providers, CIG and unions National statistics from Trade Ministry Market surveys	Availability and competence of service providers. Profitable markets are available.
Output 2.2: Market access is improved	Norms and standards are designed and adopted. The market information system for rice and onions is operational.	M&E reports Reports from service providers National statistics from Trade Ministry	Impediments to free movement of goods are limited.
Component 3: Knowledge management, project monitoring and coordination			
Output 3.1: Experiences and lessons learned from PADFA and IFAD Country Programme are shared Output 3.2: Resources and mechanisms for project implementation are operational Output 3.3: A functional M&E system is in place	- An information and communication strategy is developed at the beginning of the project - The physical and financial rates of execution of the Annual Work Programme and Budget are at least 75% - The project resource disbursement rate is at least 30% by end of Year 3.	M&E reports AWP/B M&E reports Project Progress reports Supervision reports, audit reports Minutes of Steering Committee meetings IFAD LGS	M&E is viewed as a management tool.

